

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 08 JUILLET 2026

La filière viticole genevoise ajuste ses quotas de production pour 2026

L'interprofession du vignoble et des vins de Genève a décidé d'abaisser les quotas de production applicables à certaines catégories pour la récolte 2026. Cette mesure vise à adapter l'offre genevoise à la réalité actuelle du marché.

Cette décision, prise collectivement par la profession, traduit la volonté de la filière genevoise de prendre pleinement ses responsabilités face aux difficultés que traverse le secteur. Le soutien financier accordé par l'État permet d'accompagner la branche dans cette période de crise, mais il s'accompagne également d'une responsabilité collective. Avec les leviers qui sont les siens, l'Interprofession agit concrètement en adaptant les quotas de production pour contribuer à un meilleur équilibre du marché, préserver la valeur des vins genevois, de favoriser une production plus qualitative et soutenir la pérennité des exploitations.

Cette démarche illustre la capacité de la filière à se mobiliser et à agir de manière concertée face aux enjeux actuels. Elle démontre que les acteurs du vignoble genevois prennent leur part dans l'effort collectif nécessaire pour accompagner l'évolution du marché et rechercher des solutions durables.

Une régulation qui ne doit pas profiter aux vins étrangers

L'IVVG tient toutefois à rappeler que cette réduction volontaire de la production locale ne doit pas se traduire par une augmentation de la part occupée par les vins étrangers sur le marché genevois.

L'objectif de cette démarche est de retrouver un meilleur équilibre du marché local et de préserver la production genevoise, et non de libérer un espace supplémentaire pour les importations. L'effort consenti par les producteurs genevois doit s'inscrire dans une dynamique collective en faveur des vins de la région.

Interprofession du vignoble et des vins de Genève

Contact presse :

- Josef Meyer, Président de l'IVVG, 079 606 10 21